

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## RENTRÉE 2020

---

Les inscriptions des enfants nés en 2017 (ou avant) se feront conjointement en mairie puis à l'école :

- **Lundi 06 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 18h00.**
- **Jeudi 09 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 18h00.**

Vous devez tout d'abord vous présenter au secrétariat de la Mairie munis de :

- Cartes d'identité ou passeports (parents et enfants)
- Livret de famille ou acte de naissance (enfants)
- Carnet de santé à jour des vaccins (enfants)
- Justificatif de domicile (parents)
- Pour les enfants nés en 2017 : 4 photos d'identité.

Il vous sera délivré un certificat d'inscription scolaire.

Ensuite vous devrez vous présenter au bureau de la directrice de l'école munis de :

- Certificat d'inscription scolaire (remis en mairie)
- Carnet de santé à jour des vaccins (enfants)
- Pour les enfants précédemment inscrits dans une autre école : le certificat de radiation et le livret d'évaluation.

Si vous n'êtes pas disponible à ces dates, il faudra convenir **d'un rendez-vous individuel** à la mairie puis à l'école.

Avant toute inscription à l'école, **l'inscription en mairie est indispensable.**

**Pour les familles n'habitant pas à St Jean** et souhaitant scolariser leur enfant dans notre école, vous devez obligatoirement obtenir une **dérogation** de la mairie de votre **commune de résidence** avant de demander une dérogation à **notre maire**. Ceci vous permettra alors d'effectuer les formalités en mairie.